

2020/01/03

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 23 janvier 2020 - Délibération n° 2020/01/03

**Objet : PROPOSITION DE PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DU POSTE DE « CHEF DE PROJET EMPLOI – ECONOMIE – FORMATION » AU TITRE DU CONTRAT DE COHESION ET DE DYNAMISATION OUEST ET SUD CREUSOIS 2018-2021 ET DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE POUR L'ANNEE 2020 – ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2019/12/05 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN DATE DU 05/12/2019**

L'an deux mille vingt, le 23 janvier, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'Espace culturel Claude Chabrol, commune de Sardent sur la convocation en date du 15 janvier 2020, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient présents :**

MM. PACAUD – CHASSECCOURTE – SARTY – SIMON-CHAUTEMPS – ESCOUBEYROU – LALANDE – GIRON – DESLOGES – AUBERT – DUGAY – MARTINEZ - TRUNDE - BUSSIERE – ROYERE – LAINE – GRENOUILLET – CALOMINE – LAGRANGE - DERIEUX – PAMIES - LEHERICY – PATEYRON – GAUDY – TRUFFINET et DOUMY ; Mmes LAURENT - SPRINGER – JOUANNETAUD – SUCHAUD – DESSEAUVE – HYLAIRES – DUMEYNIÉ – POITOU – DEFEMME et LAPORTE.

**Etaient excusés :**

MM. JUILLET – JOUHAUD – RIGAUD – CHAPUT – PARAYRE – CHAUSSADE – SCAFONE et TOUZET ; Mmes COLON – CAPS – BATTUT et PATAUD.

**Pouvoirs :**

1. M. JOUHAUD donne pouvoir à Mme JOUANNETAUD.
2. M. RIGAUD donne pouvoir à M. LALANDE.
3. Mme BATTUT donne pouvoir à M. PATEYRON.

**Suppléances :**

Mme DESSEAUVE remplace Mme COLON

Mme POITOU remplace M. TOUZET.

M. TRUFFINET remplace Mme PATAUD.

**Secrétaire de séance :** Mme. Delphine POITOU

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
64	35	38			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
38	-				

Au titre du contrat de cohésion et de dynamisation de l'Ouest et du Sud Creuse de 60 % les 0,5 ETP (salaires chargés uniquement) du poste de chef de projet avec un plafond de dépenses éligibles de 50 000 € pour 1 ETP, soit 25 000 € pour 0,5 ETP.

En référence à l'année 2019, le Conseil communautaire avait approuvé le 5 décembre dernier le plan de financement prévisionnel de l'année 2020 et autorisé la demande de financement :

Dépenses 2020		Recettes 2020	
Salaire chargé chef de projet « emploi – économie – formation » : base 0,5 ETP sur la CC Creuse Sud-Ouest 22 535,00 €		Région Nouvelle-Aquitaine (fiche DATAR « soutien à l'ingénierie territoriale ») 13 521,00 €	
		CC Creuse Sud-Ouest 9 014,00 €	
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>22 535,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>22 535,00 €</b>

- **Objet de la modification**

Sur l'année 2019, le montant des dépenses avait pour référence le montant du salaire chargé de l'agent occupant le poste de chargée de mission « économie ». Cet agent n'exerçant plus au sein de la Communauté de communes, il convient donc de solliciter le maximum d'aide admis par la Région, à savoir 15 000 € au titre de l'année 2020, au lieu de 13 521 €, selon le plan de financement suivant modifié :

Dépenses 2020		Recettes	
Salaire chargé chef de projet « emploi – économie – formation » : base 0,5 ETP sur la CC Creuse Sud-Ouest 25 000,00 €		Région Nouvelle-Aquitaine (fiche DATAR « soutien à l'ingénierie territoriale ») – 60 % 15 000,00 €	
		CC Creuse Sud-Ouest – 40 % - 10 000,00 €	
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>25 000,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>25 000,00 €</b>

A l'issue de cette présentation, et après en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- Approuve le plan de financement de ce poste ;
- Autorise le Président à signer tout document lié à cette ingénierie ;
- Autorise le Président à solliciter des subventions pour cette opération ;
- Autorise le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents relatifs à la présente décision.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,  
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Sylvain GAUDY.

